

laisser à d'autres le soin de remplir nos promesses serait manquer de foi en la doctrine libérale; cela pourrait bien être la plus grave erreur politique de notre temps et pourrait bien amener notre défaite. Par le passé, notre parti a accompli ce que les autres partis politiques avaient promis, et le peuple nous a accordé sa confiance à maintes reprises. Aussi, même à ce moment tardif, je prie le Gouvernement de reprendre l'initiative, comme il l'a fait en établissant le régime des pensions de vieillesse. Dans ce cas-là, mes collègues s'en souviendront, un comité parlementaire mixte avait été établi au cours d'une session; il a déposé un rapport qui a été adopté à cette même session. Je faisais partie du comité. On pourrait constituer un autre comité semblable au cours de la présente session. J'assure au Gouvernement que ce comité recommanderait, tout au moins, l'inauguration d'un plan national de santé et d'hospitalisation. Les Canadiens jouiraient dès lors d'un plan plus efficace, uniforme, mieux dirigé et moins embrouillé que ceux que nous avons actuellement. Les plans disparates actuels seront aussi difficiles à démêler que des œufs brouillés. Il faudra beaucoup de temps pour défaire ce qu'on n'aurait pas dû faire d'abord.

On ne gagne rien à blâmer le voisin ou à chercher des boucs émissaires. Il existe un précédent que mes collègues connaissent. Il y a déjà plus de 25 ans que le régime des pensions de vieillesse a été établi. A cette époque, le plan avait été offert aux provinces qui désiraient y participer. Certaines l'ont accepté sur-le-champ, d'autres ont un peu tardé; dix ans plus tard, toutes y participaient. On dira peut-être que les pensions de vieillesse ne visaient que quelque 200,000 habitants tout au plus, alors que l'assurance-santé nationale s'étend à toute la population du Canada. C'est là un argument valide, et il faut en tenir compte, mais il suffit pour y répondre de modifier la constitution. Si l'une ou l'autre des provinces refuse son consentement à une modification de la constitution, — et c'est la prérogative de toute province, — nous pourrions alors instituer l'assurance-santé sur une base nationale sans recourir à une modification de la constitution, au moyen de subventions à cette fin. Le régime qui s'appuierait sur de telles subventions ne serait ni aussi uniforme ni aussi efficace, mais il serait quand même supérieur à celui qui prévaut actuellement.

Honorables sénateurs, il ne s'agit pas d'une question qui est nouvelle pour moi. Il y a 25 ans que je préconise l'assurance-santé, c'est-à-dire depuis le début de ma carrière politique. Si je passais alors pour radical, aujourd'hui je dois être un extrémiste. Mes idées ont été influencées par les tempêtes dont

j'ai été le témoin pendant ma jeunesse. L'insécurité régnait alors partout. Cette même insécurité provenant des frais écrasants de traitement existe toujours et ne disparaîtra que le jour où un programme national d'assurance-santé sera mis en œuvre.

Je m'étais aussi proposé de parler du crime, de la réforme des institutions de correction et de la liberté surveillée, sujets auxquels je devrais maintenant m'intéresser plus qu'à l'époque où je siégeais à la Chambre des communes. J'ai aussi l'intention de parler de l'habitation et des affaires extérieures, mais ce sera pour une autre fois. Toutefois, il est une question que je crois devoir porter à l'attention du Sénat et qui m'intéresse vivement.

J'ai toujours pensé, et c'est la première fois qu'il m'est possible de le dire, que le Sénat peut jouer un rôle beaucoup plus important qu'il ne joue en matière d'enquêtes publiques. A ce propos je pense à une question qui est en souffrance depuis longtemps et qui réclame une attention immédiate. Si nous possédons quelque sagesse et je crois que nous en avons, et si nous possédons une longue expérience, comme j'en suis convaincu, il nous faut mettre ces qualités en œuvre de la façon la plus efficace possible. A vrai dire, le Sénat canadien est aux prises avec la tâche qui consiste à reconquérir la confiance publique. Je ne connais pas de meilleur moyen d'arriver à ce but que l'application constante de nos talents et de notre expérience au service entier de la population dans le domaine des enquêtes publiques.

Le plus tôt possible durant la session, le Sénat et la Chambre des communes devraient conjointement entreprendre l'étude du problème numéro 1 en ce qui concerne la santé, l'affliction la plus redoutée du genre humain, soit les maladies mentales. Cette question, je le répète, devrait avoir été étudiée depuis longtemps. C'est un problème peu compris, et dont on s'est désintéressé et que l'on a négligé durant de trop longues années. Le moment est venu d'en faire un relevé sur le plan national afin de créer une ambiance de compréhension.

Lorsque je dis malades mentaux, la plupart des honorables sénateurs savent ce dont je veux parler; je vise les gens tenus à l'écart, les victimes de la superstition, ceux que l'on ne connaît pas, que l'on a oublié dans un monde interdit et qui vivent enfermés sur eux-mêmes. Ces malades mentaux occupent la moitié des lits dans nos hôpitaux. Le coût de leur hospitalisation s'est progressivement élevé, depuis quinze ans, au point de dépasser actuellement 70 millions de dollars annuellement, et l'on ne peut prévoir où s'arrêtera cette augmentation croissante.